



CONDITIONS ET RÈGLEMENTS - COMITÉ VISITES ET VOYAGES

1. Les passagers doivent être membres de l'ALLIANCE CULTURELLE. Les non-membres sont les bienvenus mais doivent payer 10 \$ de plus par voyage.
2. Pour les courts voyages (1 et 2 jours), le paiement complet est requis à la date payable lors de la réservation.
3. Pour les longs voyages 2 chèques sont requis à la réservation : un 1^{er} pour le dépôt et l'assurance et un 2^e pour le solde daté ultérieurement selon l'indication de l'agence.
4. Le numéro de siège dans l'autocar est attribué au passager selon l'ordre d'entrée des réservations payées. S'il y a un partenariat ou un jumelage chacun aura un nombre de sièges déterminés à l'avance. Seul le guide impose une rotation de sièges.
5. Si un voyageur désire annuler, il peut le faire avant la date payable indiquée pour ce voyage. Dans ce cas, son chèque postdaté est remis, dans tout autre cas il doit avoir recours à son assureur. Les intempéries ne sont pas une raison d'annulation.
6. Un voyage payé n'est pas remboursé par l'ALLIANCE CULTURELLE, sauf si le voyageur trouve lui-même un remplaçant. Dans ce cas, il doit aviser le ou la responsable du voyage sans tarder, sinon ce remplaçant peut se voir refuser le droit de participation.
7. Aucun remboursement n'est fait pour tout service non utilisé pendant le voyage.
8. **Les voyageurs ont la responsabilité d'être suffisamment en bonne santé et autonomes** pour entreprendre leur voyage et **prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments** nécessaires et les transporter avec eux en tout temps. Ils doivent aussi **mentionner toutes allergies et/ou intolérances alimentaires lors de la réservation**.
9. Pour les voyages de 72 heures et plus, les conditions générales sont assujetties à celles des grossistes et remises aux passagers.
10. Afin de voyager en toute tranquillité d'esprit, il est recommandé très fortement de prendre une assurance annulation pour les voyages au Québec et une assurance forfait complète pour les voyages hors Québec. Si le voyage est assuré via une carte de crédit ou tout autre assurance personnelle, il est de la responsabilité du voyageur de vérifier les montants de couverture que celle-ci offre et au besoin, de prendre une assurance complémentaire.
11. Pour les voyages aux États-Unis, la loi américaine exige depuis le 1^{er} juin 2009 un passeport valide qui demeure la meilleure preuve de citoyenneté. Toute personne en possession de CANNABIS se verra refuser l'entrée aux États-Unis. L'ALLIANCE CULTURELLE ne peut être tenue responsable si un passager se voit refuser l'entrée au pays par l'immigration américaine. Les ressortissants de pays autres que le Canada sont priés de s'informer auprès des autorités américaines des documents requis pour l'entrée aux États-Unis.
12. Le guide et/ou accompagnateur a pleine autorité à bord de l'autocar. S'ils ne sont pas inclus dans le forfait, les pourboires au chauffeur et au guide sont appréciés en guise de satisfaction.
13. Il est strictement interdit de fumer et consommer des boissons alcoolisées à bord de l'autocar. De plus, les personnes qui participent aux voyages doivent avoir un comportement respectueux envers leurs compagnons de voyage sous peine de se voir expulser dudit voyage, sans aucun recours possible envers l'ALLIANCE CULTURELLE. Dans le but de privilégier une bonne ambiance dans l'autocar, les styles Star Académie et Humoriste seront proscrits.
14. Dans l'éventualité de covoiturage, les passagers doivent s'organiser entre eux. L'ALLIANCE CULTURELLE ne sera nullement responsable pour tous dommages de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement du covoiturage notamment dans les cas de retard, d'annulation ou d'accident.
15. Tous les passagers doivent se présenter au moins 20 minutes avant l'heure du départ.